

arboriste élagueur

RNCP31620 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	213, 214
Formacode(s)	21038
Code(s) ROME	A1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

49 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 49 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS DE LA MAISON FAMILIALE	30293143100019	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION	38112573100012	Former et organiser l'évaluation
BOUGAINVILLE	19771436300011	Former et organiser l'évaluation
CENT HORTICOLE PRIVE ENSEIGNEMENT PROMOT	42143242800017	Former et organiser l'évaluation
CENTRE FORESTIER DE LA REGION P.A.C.A.	30419999500016	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE DE LA DROME	18263001200017	Former et organiser l'évaluation
CRTE FORMATION PROFESSIONNELLE HORTICOLE	78346979400011	Former et organiser l'évaluation
ECOLE DU BREUIL	20008180000019	Former et organiser l'évaluation
ENIL LYCEE AGRICOLE	19150037000017	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA	19490946100015	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 49 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp31620-arboriste-elagueur/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le certificat de spécialisation n'est accessible que par la voie de l'apprentissage ou de la formation professionnelle. Il est accessible aux candidats majeurs.

Le titulaire de ce certificat effectue des activités de coupe, démontage, abattage et élagage sur des arbres. Il a au préalable pris en compte les attentes du client et analysé le végétal dans son environnement. Il prépare son chantier en amont dans le respect des normes de sécurité des biens et des personnes et en conformité avec les règles

professionnelles du secteur. Pour cela, il travaille toujours en binôme.
Il veille enfin au bon entretien de son matériel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- C1 - Définir une stratégie d'intervention
- C2 - Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail
- C3 - Réaliser des interventions techniques sur les arbres

Blocs de compétences

RNCP31620BC01 — UC 1 : Définir une stratégie d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre
Elaborer un plan d'intervention

RNCP31620BC02 — UC2- Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

Utiliser des techniques d'accès au houppier
Se déplacer dans un arbre

RNCP31620BC03 — UC3- Réaliser des interventions techniques sur les arbres

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation
Réaliser des opérations de suppression

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans des entreprises du paysage et dans certaines collectivités territoriales proposant un service d'élagage en activité principale. Certaines entreprises forestières et entreprises du territoire peuvent aussi être amenées à réaliser des activités d'élagage.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- élagueur (taille douce/ élagueur grimpeur)
- grimpeur arboriste
- arboriste grimpeur

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 4 août 2005 relatif à la prévention des risques de chutes liés aux travaux réalisés dans les arbres au moyen de cordes (NOR: AGRF0501906A).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Inadéquation géographique, Non-durabilité de l'emploi
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 695
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	39 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 711 €
Selon la branche	7 626 € – 9 328 €
Prise en charge	Branches concernées
8 711 €	Valeur par défaut · 211 branches
9 328 €	CPNE de l'agriculture

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2025

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP29239

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39898

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31620/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	475
Parcours menés à terme	472
Taux d'achèvement	99 %
Période	02/2022 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	902
Montant total engagé	665 817 €
Coût moyen par dossier	738 €
Durée moyenne	36 h
Période	01/2020 – 12/2024
France compétences	87 %
Reste à charge titulaire	7 %
France Travail	5 %
OPCO	1 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.